

Applis santé, la sécurité des données n'est pas garantie

[e-santé](#) par C. L B le 25-10-2016 [Réagissez](#)

Applis santé, la sécurité des données n'est pas garantie



Qu'une application soit disponible sur une plate-forme réputée ne signifie ni qu'elle soit utile, ni qu'elle soit sans danger. Le fait qu'elle soit abondamment téléchargée n'implique pas non plus qu'elle soit fiable, explique Le Figaro.

La prolifération de ces outils est bien réelle: plus de 165 000 aujourd'hui, contre moins de 17 000 il y a cinq ans. Et le choix est plus complexe qu'il n'y paraît. Signe de l'intérêt des médecins eux-mêmes, le 1er octobre, lors de la Journée pratique respiration sommeil (JPRS 2016) à Montpellier, l'un des ateliers était consacré au thème : "Quelles **applis** conseiller à nos patients ?" *Les médecins peuvent guider les patients, à condition de savoir eux-mêmes quels sont les critères importants au-delà du seul aspect médical* , souligne le Dr Marc Sapène, pneumologue à Bordeaux.

"*Il y a d'abord l'enjeu de la sécurité*" , explique David Sainati, pharmacien chargé d'enseignement en **e-santé** à la faculté de pharmacie de Montpellier et membre du groupe de travail sur la santé connectée auprès de l'Union européenne. " *Et si la sécurisation des hébergements est très contraignante techniquement, en revanche 90 % des données passent en clair dans les applis américaines !*"

Des logiciels malveillants

David Sainati met en garde contre des applis santé dont l'origine est douteuse et conseille de " *toujours regarder le nom et le pays de l'éditeur avant de télécharger une appli, et de vérifier qu'il existe un numéro RCS (immatriculation au Registre du commerce et des sociétés) et un numéro Cnil (Commission de l'informatique et des libertés)*". Le risque est réel : " *Il existe des logiciels malveillants capables de récupérer des données personnelles, de détourner des carnets d'adresses, et même d'envoyer des SMS surtaxés sans qu'on le sache !*", explique David Sainati. " *Arriver sur des pages en russe ou en bulgare lorsque l'on clique sur le site de l'éditeur n'inspire pas confiance*", glisse-t-il, en insistant : " *Même si on ne lit pas toutes les mentions légales, il est bon de lire le paragraphe qui concerne la protection des données et de la vie privée.*"

La sécurité...[pagebreak]

est d'ailleurs la principale préoccupation issue de la consultation publique sur les applis santé ouverte par l'Union européenne en avril 2014. Cette dimension sera intégrée dans un code de conduite, appelé Health apps privacy, destiné notamment aux développeurs de ce type d'applications, qui verra le jour début 2017. Les autres critères viseront la facilité d'utilisation, la crédibilité des sources et la pertinence du contenu (y compris en termes d'actualisation), la fiabilité technique et son ergonomie, et bien sûr l'atteinte de l'objectif avancé par l'appli. Ce qui n'est pas une mince affaire : les études réalisées sur plusieurs applis censées identifier des mélanomes (cancers de la peau) à partir de la photographie du grain de beauté réalisée par l'utilisateur, montrent qu'elles sont défaillantes, source d'erreurs de diagnostics aussi bien par excès que par défaut

[Avec sante.lefigaro.fr]

[e-santé A Découvrir Professionnel](#)

[COMMENTER CET ARTICLE](#)

ARTICLES ASSOCIÉS

- [Applis santé : une offre supérieure à la demande](#)
 - [L'Assurance maladie lance son appli pour trouver un médecin](#)
 - [Les données privées des applis santé ne sont pas protégées](#)
-